

Mis en ligne le mardi 30 octobre 2018

**N°03 - Admission en  
non-valeur- titre de recettes  
créances éteintes - Exercices  
2015, 2016, 2017 - Société  
SASU PAT**

**Rapporteur Mme Arnal**

MME ARNAL : Question numéro 3. Il s'agit d'un montant de 2 329.66 Euros.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.